

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 avril 2025

SOINS PALLIATIFS ET D'ACCOMPAGNEMENT - (N° 1102)

Tombé

AMENDEMENT

N ° AS365

présenté par
M. Isaac-Sibille

ARTICLE 18

À l'alinéa 1, après le mot :

« relative »,

insérer les mots :

« au vieillissement, à la perte d'autonomie, aux dispositifs et aux structures d'accompagnement des personnes âgées, des malades en fin de vie et de leurs proches, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à mettre en place des campagnes d'information autour de l'accompagnement au vieillissement et à la fin de vie.

La société est empreinte d'inquiétudes concernant la maladie, le vieillissement et la fin de vie. Ces moments de la vie sont pratiquement devenus tabou dans notre société, les rendant encore plus difficiles à accepter pour les Français. Une envie de maîtrise totale émerge de ce tabou grandissant. Ces campagnes d'information visent donc à réintégrer dans la sphère publique les questions de vieillissement, de maladie, de traitement et de fin de vie, afin de lever le voile sur ces aspects inhérents à la vie et de donner aux Français les moyens d'y faire face.